

Compte administratif 2016 - Budget assainissement

Mme Isabelle DESIAUME, 2^{ème} maire adjoint, présente le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement.

Il présente un excédent de 133 769.67 € sur la section d'investissement et un excédent de 34 293,93€ sur la section fonctionnement. En l'absence de M. le Maire, elle demande aux membres du conseil municipal de passer au vote.

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Voté à l'unanimité.

Compte administratif 2016 - Budget eau

Mme Isabelle DESIAUME, 2^{ème} maire adjoint, présente le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau.

Il présente un excédent de 19 434,20 € sur la section d'investissement et un excédent de 76 079,70 € sur la section fonctionnement. En l'absence de M. le Maire, elle demande aux membres du conseil municipal de passer au vote.

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Le conseil approuve à l'unanimité.

Compte administratif 2016 - Budget local commercial

Mme Isabelle DESIAUME, 2^{ème} maire adjoint, présente le compte administratif 2016 du budget annexe du local commercial.

Il présente un déficit de 570,58 € sur la section d'investissement et un excédent de 3 189,21 € sur la section fonctionnement. Elle demande de passer au vote en l'absence de M. le Maire

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Le conseil approuve à l'unanimité.

Compte administratif 2016 - Budget principal

Mme Isabelle DESIAUME, 2^{ème} maire adjoint, présente le compte administratif 2016 du budget principal.

Il présente un déficit de 80 037,80 € sur la section d'investissement et un excédent de 625 524,12 € sur la section fonctionnement. En l'absence de M. le Maire, elle demande aux membres du conseil de passer au vote

Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Le conseil approuve à l'unanimité.

Engagement de dépenses d'investissement budget 2017

Comme le permet la loi, M. le Maire propose de voter une avance sur les dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Compte 2135 : 4 196,93 € chaudière du foot

Compte 2182 : 14 689,76 € achat d'un véhicule de service.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Compte de gestion du receveur

M. le maire présente les comptes de gestions du receveur des budgets annexes eau, assainissement, local commercial et budget principal

Le conseil approuve à l'unanimité.

Retrait de délibération d'ouverture de poste

M. le maire propose le retrait de la délibération concernant l'ouverture d'un poste aux services techniques.

Le conseil approuve à l'unanimité

Révision du loyer de la gendarmerie

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal que le bail de gendarmerie a été signé pour une durée de 9 ans et le loyer est révisable à l'expiration de chaque période triennale. Aussi, il propose de porter le montant annuel à 8 010 € pour la période triennale du 16 décembre 2016 au 15 décembre 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Plan de financement clarificateur

M. le Maire précise que suite à la décision du conseil municipal le 14 décembre dernier pour le changement du clarificateur à la station d'épuration, il est nécessaire d'établir un plan de financement afin d'obtenir diverses subventions, de la manière suivante :

| | | | | |
|---------------------------------|---|------|---|------------------------|
| - DETR | : | 20 % | : | 45 000 € |
| - Département | : | 20 % | : | 45 000 € |
| - Agence de l'Eau | : | 40 % | : | 90 000 € |
| - Autofinancement | : | 20 % | : | 45 000 € |
| Soit un montant total de | | | | 225 000.00 € HT |

Le conseil approuve à l'unanimité

Plan de financement Beffroi et Fronton de l'Eglise

Le beffroi de l'église et le fronton présentant une grande vétusté et un danger pour les usagers de ce lieu cultuel, M. le Maire informe le conseil municipal que la commune peut demander des aides afin de réaliser les travaux de réfection.

Un plan de financement a été établi comme suit :

| | | | | |
|---------------------------------|---|------|---|--------------------|
| - DETR | : | 40 % | : | 13 929 € |
| - Réserve parlementaire | : | 25 % | : | 8 518 € |
| - Autofinancement | : | 35 % | : | 11 927 € |
| Soit un montant total de | | | | 34 074 € HT |

Le conseil approuve à l'unanimité

Plan de financement accessibilité

La commune doit procéder au marquage des emplacements pour les personnes à mobilité réduite et à des travaux d'accès aux établissements recevant du public. M. le Maire précise que la commune peut demander certaines aides et doit établir un plan de financement de la manière suivante :

| | | | | |
|-------------------------|---|------|---|----------|
| - DETR | : | 40 % | : | 13 134 € |
| - Réserve parlementaire | : | 10 % | : | 3 284 € |
| - Autofinancement | : | 50 % | : | 16 418 € |

Soit un montant total de 32 836 €

Le conseil approuve à l'unanimité

Plan de financement route de Gron

Les travaux d'aménagement de la route de Gron (rétrécissement de chaussée à l'entrée du bourg, de voirie, de plantations) étant programmés, M. le Maire propose d'établir le plan de financement correspond afin de faire la demande de subventions, à savoir :

| | | | | |
|-------------------|---|------|---|----------|
| - DETR | : | 40 % | : | 38 000 € |
| - Département | : | 10 % | : | 9 500 € |
| - Autofinancement | : | 50 % | : | 47 500 € |

Soit un montant total de 95 000.00 €

Le conseil approuve à l'unanimité

Plan de financement passerelle et chemin piétonnier route de Villabon

M. le Maire indique qu'afin de sécuriser les piétons sur la commune, il est nécessaire de procéder à certains travaux et en particulier, la sécurisation des piétons sur la route de Gron, la réalisation d'une passerelle parallèle au pont Saint Martin et réalisation de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. Aussi, un plan de financement doit être établi afin de demander des aides, à savoir :

| | | | | |
|---------------|---|------|---|----------|
| - Département | : | 50 % | : | 25 000 € |
|---------------|---|------|---|----------|

Sur les 50 000 €

- Etat : 40 % ; 47 946 €

Hors passerelle

- Autofinancement : 40 % : 51 602 €

Soit un montant total de 124 548 €

Le conseil approuve à l'unanimité

Questions diverses

M. la Maire indique que l'Etat n'assurera plus les dégâts causés par les tempêtes dans les forêts communales. Il demande à MM. Arnaud GITTON et Alain BAUDON d'évaluer la pertinence de prendre une assurance pour de tels dégâts.

M. le Maire souhaite reconduire les jobs d'été. Une annonce sera faite dans le Baugy.com avec un dépôt de candidature pour fin avril.

L'été sportif sera reconduit en juillet. La demande a été formulée pour la semaine du 24 au 28 juillet 2017.

La COGA va éditer un livre. La commune décide, en tant que marraine, de participer au projet par le biais d'une subvention.

Les Virades de l'espoir auront lieu à Savigny en Septaine le dernier week-end de septembre 2017. La prochaine réunion de préparation aura lieu le 17 mars à Savigny.